

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET A L'ENTREPRENARIAT RURAL-PHASE II  
(PADAER II)



*"Ensemble pour une agriculture porteuse d'un développement rural durable"*

**ATELIER REGIONAL DE RESTITUTION DE L'IDENTIFICATION DES BESOINS  
D'APPUI DES EXPLOITATIONS FAMILIALES PAR LES OPB ET DU DIAGNOSTIC  
INSTITUTIONNEL ET PARTICIPATIF DES OPB DE KOLDA  
TERMES DE REFERENCE**

Mars 2021

# 1. Contexte

## Contexte général :

L'Etat du Sénégal a bénéficié de l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Fonds Fiduciaire Espagnol pour la Sécurité Alimentaire (FFE) pour mettre en œuvre la deuxième phase du Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER II).

Le PADAER II vise à améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence des exploitations familiales, en particulier des femmes et des jeunes, à travers leur insertion dans des chaînes de valeur rentables et résilientes aux changements climatiques.

*Le programme attend trois principaux effets (i) les petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) ont augmenté durablement la production et la productivité agricole; (ii) les petits producteurs sont intégrés dans des filières rémunératrices; et (iii) des activités entrepreneuriales essentiellement portées par des jeunes et des femmes sont impulsées et dynamisées.*

L'objectif en termes de changement que vise le PADAER II est de soustraire de la précarité, les nombreuses populations pauvres et vulnérables. Pour ce faire, le PADAER-II vise la transformation progressive des exploitations agricoles familiales et des organisations de producteurs (OP), d'une situation de production de subsistance, vers une agriculture rentable pilotée par le marché avec comme base des stratégies d'investissement et de production adaptés aux exigences dudit marché. Ceci suppose des changements de fond aussi bien au niveau des exploitations familiales que des organisations socioprofessionnelles paysannes dont elles sont membres.

Les bénéficiaires du programme sont essentiellement des petits producteurs agricoles et éleveurs pauvres, dont au moins 40% de femmes et 50% de jeunes (garçons et filles). Le programme touchera en outre environ 600 OP de base, 30 OP faitières, 5 cadres interprofessionnels filières, 28 Association de Développement d'unités Pastorale (ADUP) ainsi que 110 micro et petites entreprises rurales (MPER) pour les femmes et les jeunes. Un focus sera fait sur les cibles prioritaires notamment les jeunes, les femmes, les handicapés, les Personnes Vivant avec le VIH SIDA (PVVIH) et leurs organisations.

Le PADAER II cible trois zones agroécologiques que sont: (i) la vallée du Fleuve Sénégal; (ii) la zone sylvopastorale; (iii) le Sénégal oriental et la Haute Casamance. Il s'agit des régions de Matam, Tambacounda, Kédougou et Kolda. Le PADAER II interviendra dans les filières céréalières de base (mil, maïs, sorgho, riz et fonio), les filières horticoles, les filières courtes d'élevage (petits ruminants et aviculture villageoise améliorée). Il accompagnera également des filières complémentaires comme les produits forestiers non ligneux, la banane, etc. Le choix des filières va privilégier celles dans lesquelles les ménages pauvres, les femmes et les jeunes sont le plus présents ou qu'ils pourraient facilement intégrer.

Pour atteindre ses objectifs, le programme est structuré en trois composantes que sont : i) Composante 1 - Amélioration de l'offre de produits agricoles ; ii) Composante 2 – Développement des filières et financement des acteurs ; iii) Composante 3 - Coordination, suivi-évaluation, gestion des savoirs.

### Contexte spécifique :

Le PADAER II s'appuie sur une démarche inclusive et partenariale mobilisant notamment des acteurs des services publics et du mouvement paysan. C'est dans ce cadre qu'il a signé un protocole de partenariat avec la FONGS. Les activités prévues dans ce protocole portent sur trois axes que sont :

- 1) L'identification des besoins d'appui des EF vis-à-vis des OPB à travers le bilan simplifié de 500 exploitations familiales ;
- 2) La réalisation des diagnostics institutionnels et participatifs et audits genres des OPB sélectionnées à travers : i) l'inventaire et le diagnostic institutionnel et participatif des OPB ciblées ; ii) l'audit genre des OPB ciblées ; iii) l'élaboration et la validation des Plans d'Action de Renforcement Institutionnel Economique (PARIE) ; iv) l'élaboration et la validation des plans d'action genre pour institutionnaliser la lutte contre les inégalités sociales dans les procédures et systèmes de gouvernance des OP ;
- 3) La mise en œuvre et le suivi-évaluation des PARIE et plans d'action genre des OPB à travers notamment des formations, des mises en relation et un coaching de proximité des OPB en général et de leurs leaders en particulier. Les principales activités prévues sont: Etablissement et/ ou mise à jour des répertoires des OPB ; Elaboration de manuel de gestion administrative et comptable des OPB ; Appui au fonctionnement des organes de gouvernance et d'exécution des OPB; Appui et accompagnement des OPB (structuration, renforcement de capacités, formalisation, etc.) ; Planification, mise en œuvre et suivi des activités de formation liées à la dynamique organisationnelle, institutionnelle, financière issues des plans d'action des OPB ; Appui à la mise en place d'un système participatif de suivi et évaluation ; Appui à l'institutionnalisation du genre dans les procédures et systèmes de gouvernance des OPB ; Renforcement des femmes et des jeunes en leadership et développement personnel ; Evaluation périodique de la dynamique organisationnelle (DO) des OPB ; etc.

## **2. Justification**

La professionnalisation des Organisations de Producteurs de base (OPB) suppose que les services fournis par celles-ci soient adaptées aux besoins des exploitations familiales en particulier des femmes et des jeunes. En conséquence, il est important de prendre en compte dans le diagnostic des OPB, la situation des exploitations familiales (*"là où se construit l'économie paysanne et l'économie locale"*) membres de ces OPB.

Les activités de Diagnostic Institutionnel et participatif et la réalisation et validation des PARIE et PAGJ des 177 OPB de la région de Kolda conduites par la FONGS se sont déroulées du **15 au 29 Mars 2021**. Les résultats de ce travail doivent être partagés et validés par les différents partenaires et parties prenantes conformément à la démarche qualité promue par la PADAER-II. Ce qui justifie l'atelier restitution objet de ces termes de référence.

### **3. Objectifs et résultats attendus de l'atelier de partage des résultats des bilans simplifiés et des DIP**

L'atelier a pour objectif de partager avec toutes les parties prenantes dont les OPB et les EF, les résultats issus du processus d'identification des besoins des EF vis-à-vis des OPB, du diagnostic institutionnel et participatif des OPB ainsi que les Plans d'action élaborés cet effet.

#### **Résultats attendus**

- 1) Les contours du PADAER-II sont rappelés ;
- 2) Les principales caractéristiques des EF et les besoins d'appui de celles-ci sont partagées et consolidés avec toutes les parties prenantes du programme ;
- 3) Les résultats issus des diagnostics institutionnels et participatifs sont partagés et consolidés ;
- 4) Les résultats issus des plan d'action de renforcement institutionnel et économique(PARIE) et plans d'action genre et jeunes (PAGJ) sont partagés et consolidés ;
- 5) Les activités en perspective dans la région de Kédougou sont partagées et consolidées.

### **4. Méthodologie**

Participation : L'atelier regroupera une trentaine de participants et il sera présidé par le Directeur régional du développement rural de KOLDA en présence de responsables nationaux et régionaux du PADAER-II et des partenaires.

Date et lieu : le 30 Mars 2021 dans la salle de réunion du Complexe Ice Cream.

Animation : L'atelier sera animé par l'équipe de la FONGS avec la participation du PADAER-II. Il se déroulera en six temps que sont :

- Temps 1 : ouverture et partage des TDR
- Temps 2 : Mise en contexte : rappel des contours du PADAER-II et description du processus
- Temps 3 : Résultats des bilans simplifiés
- Temps 4 : Résultats des DIP
- Temps 5 : Résultats des PARIE et PAGJ
- Temps 6 : Enseignements du processus